



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4132

Approbation d'une convention de prêt de l'exposition temporaire «Génération quarante – Les jeunes et la guerre» entre le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation - CHRD et le Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4132 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE «GENERATION QUARANTE – LES JEUNES ET LA GUERRE» ENTRE LE CENTRE D'HISTOIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION - CHRD ET LE MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de son exposition « Génération quarante – Les jeunes et la guerre » qui se tiendra du 14 novembre 2018 au 27 mai 2019, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation propose au visiteur de dresser le portrait d'une jeunesse plurielle, transformée par l'expérience de la guerre et de l'occupation.

Le CHRD a souhaité emprunter différents éléments de la collection du Musée de la résistance nationale de Champigny-sur-Marne afin de figurer au sein de cette exposition.

Le prêt concerne plus d'une vingtaine d'objets : lettres, photographies, journaux, brochures.

Le Musée de la résistance nationale a répondu favorablement à cette demande de prêt.

La convention jointe au présent rapport précise les modalités de ce prêt à titre gratuit.

Le prêt est consenti pour la durée de l'exposition, étendue à l'enlèvement anticipé des pièces pour examen et période de montage, soit le 24 mai 2018.

Les collections devront être retournées au Musée de la résistance nationale au plus tard une semaine après le dernier jour de l'exposition.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, lire :

- lire : « Le prêt est consenti pour la durée de l'exposition, étendue à l'enlèvement anticipé des pièces pour examen et période de montage, soit le **24 mai 2018** »

- au lieu de : « Le prêt est consenti pour la durée de l'exposition, étendue à l'enlèvement anticipé des pièces pour examen et période de montage, soit le **24 mai 2019** »

DELIBERE

1- La convention de prêt à titre gratuit établie entre la Ville de Lyon-CHRD et le Musée de la résistance nationale de Champigny-sur-Marne dans le cadre de l'exposition Génération 40 est approuvée.

2- M. le Maire de Lyon est autorisé à signer ladite convention.

3- M. le Maire est autorisé à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER